

Extrait du registre des délibérations

Le 25 septembre 2014, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 18 septembre 2014, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO,

Etaient présents : • **ARCINS** : Claude GANELON • **ARSAC** : Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Bernadette HENRIEY • **CANTENAC** : Fabienne OUVRARD, Philippe BRUNO, Roger DEGAS • **CUSSAC** : Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN • **LABARDE** : Matthieu FONMARTY, Gil PILONORD • **LAMARQUE** : Dominique SAINT MARTIN, Magali GUYON • **LUDON MEDOC** : Benoît SIMIAN, Martine VALLIER, Véronique SABACA • **MACAU** : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Sylvain LALANNE, Anne SAVIN de LARCLAUZE • **MARGAUX** : Allan SICHEL • **LE PIAN MEDOC** : Didier MAU, Virginie GARNIER, Romain PAGNAC, Anne-Marie BENTEJAC, Christian VELLA, Josette JEGOU • **SOUSSANS** : Annette MAURIN

Absents excusés : Daniel PARABIS pouvoir à Claude GANELON, Jean-Claude MARTIN, Joseph FORTER pouvoir à Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD pouvoir à Martine VALLIER, Jacques DELHOMME, Claude BERNIARD pouvoir à Gérard DUBO, Nathalie SCHYLER-SCHRODER pouvoir à Allan SICHEL, Christian DECAUDIN pouvoir à Josette JEGOU, Christian SAUVAGE pouvoir à Didier MAU, Pierre-Yves CHARRON, Christophe DEMILLY pouvoir à Annette MAURIN.

Conseillers en exercice : 39 • **Présents :** 28 • **Votants :** 36

Secrétaire de séance : Véronique SABACA

2014-2509-81 Cession d'un terrain – ZA Chagneau – Changement d'acquéreur

Par délibération n°2014-0307-70, la CdC a cédé une parcelle située sur la ZA de Chagneau à Arsac à l'entreprise Travaux Location Forage (TLF).

Par mail en date du 23 juillet 2014 et courrier en date du 4 septembre 2014, TLF nous informe que la SCI J. Bernard Services se substitue à TLF.

Compte tenu de l'intérêt du projet,

Vu l'extrait Kbis enregistrant la SCI J. Bernard Services,

Vu la délibération n° 2014-0307-70,

Il vous est proposé d'autoriser la SCI J. Bernard Services à se substituer à TLF aux mêmes conditions.

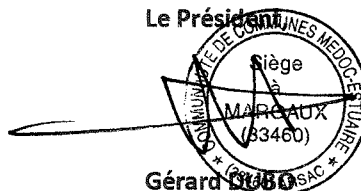
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Autorise** la SCI J. Bernard Services à se substituer à TLF pour l'acquisition de la parcelle conformément aux termes de la délibération n°2014-0307-70.

► **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Pour copie conforme

Arsac, le 26 septembre 2014

Le Président

Gérard Dubo

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEDOC ESTUAIRE
Siège
à
MARGAUX
(33460)
* ARSAC *